

BON DE COMMANDE

Identification des Ovins et Caprins

N°1

Campagne 1^{er} Juillet 2025 – 30 juin 2026

à retourner à l'EDE 63 – 11, allée Pierre de Fermat – BP 90 045 – 63171 AUBIERE Cedex accompagné de votre règlement

Nom ou Raison sociale : _____

C.P. _____ Commune _____ N° de téléphone _____

N° Exploitation _____ Adresse mail : _____

TIP-TAG UNIQUEMENT POUR CHEVREAUX VENDUS AVANT 4 MOIS (a)	Nombre de barrettes	Prix unitaire	Montant HT (€)
Nombre de Barrettes TIP TAG (1 barrette = 20 tip-tag)	_____	2,00	_____

COMMANDE D'UNE PREMIERE BOUCLE (a)	Nombre de boucles	Prix HT (€)	Montant HT (€)
Boucles Pendentifs Electroniques	_____	0,59	_____
Barrettes Souple Electroniques ! A commander par Multiple de 10	_____	0,57	_____

COMMANDE de COUPLES de BOUCLES (a)	Nombre de couples	Prix HT (€)	Montant HT (€)
1 Pendentif Electronique + 1 Pendentif Conventionnel	_____	0,69	_____
1 Barrette Souple Electronique + 1 Barrette Souple Conventionnelle ! A commander par Multiple de 5	_____	0,65	_____

BOUCLES DE REBOUCLAGE PROVISOIRE ROUGE (a)	Nombre de boucles	Prix HT (€)	Montant HT (€)
Boucles Pendentifs Rouge	_____	0,23	_____

MATERIELS (a)	Nombre	Prix HT	Montant HT (€)
• Pince à Pendentifs Electroniques et Pendentifs Conventionnels (pointeau fourni)	_____	16,00	_____
• <u>Pince pour Barrettes Souple Electroniques</u>	_____	15,00	_____
⚠ A commander impérativement pour poser les Barrettes Souple	_____	3,00	_____
• Pointeau pour pince Pendentif	_____	4,70	_____
• Stylo marqueur	_____	12,00	_____
• Pince TIP TAG	_____		

FORFAIT COMMANDE (frais de port compris)	26,80 €
D'autres possibilités de commande sont offertes et disponibles sur le site Internet de l'EDE Contactez le Service IPG au 04-73-44-46-17 (ou 00)	TOTAL H.T. en €
	TVA à 20%
TOTAL TTC	TOTAL T.T.C. en €

Je joins mon règlement par chèque à la présente commande (b)

Fait à _____ le _____

Signature :

(a) Indiquez le nombre d'articles commandés et le Montant HT dans les cases correspondantes

Prévoir un délai de livraison de 3 à 4 semaines après la commande

(b) Le chèque ne sera encaissé qu'après livraison complète de la présente commande. Une facture acquittée vous sera envoyée

IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS

Pince pour Barrette Souple Electronique

Si vous commandez des Barrettes Souplies Electroniques , il est impératif de disposer d'une pince adaptée à leur pose. Elle vous est proposée au tarif de 15 € H.T.

Descriptif des Pendentifs Electroniques

- Partie femelle Jaune Bouton comportant le N° officiel complet
- Partie mâle Jaune pendentif comportant le N° d'Ordre

Le N° d'Ordre à 5 chiffres est millésimé (ex : 60200)

Descriptif des Barrettes Souples Electroniques

- De couleur Jaune, elle comporte le numéro officiel complet

Le N° d'Ordre à 5 chiffres est millésimé (ex : 60200)

- Un modèle de marque ROXAN est également disponible sur demande (adapté pour des bouclages en nombre)

Descriptif des Pendentifs Conventionnels

- Partie femelle Jaune comportant le N° officiel complet
- Partie mâle Jaune et marquée du N° d'Ordre

Le N° d'Ordre à 5 chiffres est millésimé (ex : 60200)

Descriptif des Couples de boucles

Les couples de boucles comprennent au choix :

- 1 Pendentif Electronique + 1 Pendentif Conventionnel
- 1 Barrette Souple Electronique + 1 Barrette Souple Conventionnelle

Descriptif des Boucles Provisoires Rouge

- Partie femelle Rouge comportant FR + Indicatif de Marquage + R
 - Partie mâle Rouge Nu

Descriptif des Barrettes Rigides (Tip-Tag) uniquement pour les chevreaux vendus avant 4 mois

- Partie femelle Jaune comportant FR + Indicatif de Marquage
 - Partie mâle Jaune comportant le N° d'Ordre

Le N° d'Ordre à 5 chiffres est millésimé (ex : 60200)

Pour les Caprins, il est possible de disposer de Paturon Electronique (+ 1 boucle conventionnelle) à 1,84 € H.T. en remplacement de la Boucle Electronique auriculaire. Veuillez contacter le service IPG à l'EDE

Délai de livraison des repères : 3 à 4 semaines

Dans le cas d'une demande de livraison en urgent, veuillez contacter le service IPG à l'EDE.

Document de circulation

Les documents de circulation sont disponibles auprès de l'EDE sur simple demande.

Un document de circulation doit être obligatoirement rempli pour tout déplacement d'animaux. Il concerne tous les animaux. **Chaque document doit être notifié à l'EDE ou par votre déléguétaire dans un délai de 7 jours après le mouvement.**

Registre d'identification

Le registre d'identification constitue la partie « identification et mouvements » du registre d'élevage. Sa tenue est obligatoire par le détenteur des animaux. Il doit contenir :

- les informations concernant les mouvements d'animaux, constitués par l'archivage des documents de circulation de tous les animaux qui rentrent et qui sortent de l'exploitation,
- la liste des boucles d'identification livrées, complétée de la date de pose (sauf si carnet d'agnelage existant)
- le recensement des animaux en indiquant les effectifs de reproducteurs de plus de 6 mois au 01/01 et de jeunes nés au cours de l'année civile précédente.